



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médaille commémorative

Question écrite n° 98250

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur la demande formulée par les associations d'anciens combattants visant à la création d'une médaille commémorative de la guerre du Golfe, comme cela a été fait dans d'autres pays. En effet, si l'arrêté ministériel du 6 octobre 2010 autorise l'inscription « Koweït 1990-1991 » sur les drapeaux et étendards des formations ayant participé à ce conflit, l'attente est forte d'une reconnaissance personnelle de l'engagement des hommes ayant servi dans ces unités. Il lui demande donc de bien vouloir faire examiner la possibilité que cette médaille commémorative soit créée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de cette guerre afin d'honorer tous ces personnels ayant combattu au nom de la France.

Texte de la réponse

Les militaires ayant participé à la guerre du Golfe ont pu être récompensés par la médaille d'outre-mer (MOM) avec agrafe en vermeil portant l'inscription « Moyen-Orient » et par la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs au titre des opérations effectuées au Moyen-Orient entre le 17 janvier 1991 et le 5 mai 1992. Par conséquent, la création d'une médaille commémorative au titre de ce conflit n'est pas envisagée dans la mesure où elle ferait double emploi avec la MOM agrafe « Moyen-Orient ».

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98250

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7063

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8172